



Behindertensport Schweiz  
Sport Handicap Suisse  
Sport Andicap Svizzera

**→ Comptes annuels 2023 selon Swiss GAAP RPC 21**

## CONTENU

Rapport de révision / Introduction	pages 3 à 5
Rapport financier 2023	page 6
Bilan au 31 décembre 2023 et de l'année précédente	page 7
Compte d'exploitation du 1.1.–31.12.2023 et de l'année précédente	page 8
Tableau de flux de trésorerie 2023 et de l'année précédente	page 9
Tableau sur la variation du capital 2023 et de l'année précédente	pages 10 à 12
Annexe aux comptes annuels 2023	pages 13 à 32
Référence au rapport d'activité et de situation 2023	page 33



**KPMG AG**  
Badenerstrasse 172  
Case postale  
CH-8036 Zurich

+41 58 249 31 31  
kpmg.ch

## **Rapport de l'organe de révision à l'Assemblée générale des délégués de l'association de PluSport Sport Handicap Suisse, Volketswil**

### **Rapport sur l'audit des comptes annuels**

#### **Opinion d'audit**

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels de PluSport Sport Handicap Suisse (l'association), comprenant le bilan au 31 décembre 2023, le compte d'exploitation, le tableau de flux de trésorerie et le tableau sur la variation du capital pour l'exercice clos à cette date, ainsi que l'annexe, y compris un résumé des principales méthodes comptables. Conformément à la Swiss GAAP RPC 21, les informations contenues dans le rapport de performance ne sont pas soumises à l'obligation de vérification par l'organe de révision.

Selon notre appréciation, les comptes annuels joints en pages 7 à 32 donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de l'association au 31 décembre 2023 ainsi que de ses résultats et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date conformément aux Swiss GAAP RPC et sont conformes à la loi suisse et aux statuts.

#### **Fondement de l'opinion d'audit**

Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes suisses d'audit des états financiers (NA-CH). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces dispositions et de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels» de notre rapport. Nous sommes indépendants de l'association, conformément aux dispositions légales suisses et aux exigences de la profession, et avons satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

#### **Autres informations**

La responsabilité des autres informations incombe au Comité. Les autres informations comprennent les informations présentées dans le rapport annuel, à l'exception des comptes annuels et de notre rapport correspondant.

Notre opinion d'audit sur les comptes annuels ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

Dans le cadre de notre audit des comptes annuels, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier si elles présentent des incohérences significatives par rapport aux comptes annuels ou aux connaissances que nous avons acquises au cours de notre audit ou si elles semblent par ailleurs comporter des anomalies significatives.

Si, sur la base des travaux que nous avons effectués, nous arrivons à la conclusion que les autres informations présentent une anomalie significative, nous sommes tenus de le déclarer. Nous n'avons aucune remarque à formuler à cet égard.

#### **Responsabilités du Comité relatives aux comptes annuels**

Le Comité est responsable de l'établissement des comptes annuels lesquels donnent une image fidèle conformément aux Swiss GAAP RPC et aux dispositions légales et aux statuts. Il est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, le Comité est responsable d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Il a en outre la responsabilité de présenter, le cas échéant, les éléments en rapport avec la capacité de l'association à poursuivre ses activités et d'établir le bilan sur la base de la continuité de l'exploitation, sauf si le Comité a l'intention de liquider l'association ou de cesser l'activité, ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste.

#### **Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels**

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH permettra de toujours détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit en conformité avec la loi suisse et les NA-CH, nous exerçons notre jugement professionnel tout au long de l'audit et faisons preuve d'esprit critique. En outre:

- nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, concevons et mettons en oeuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant de fraudes est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, des omissions volontaires, de fausses déclarations ou le contournement de contrôles internes.
- nous acquérons une compréhension du système de contrôle interne pertinent pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du système de contrôle interne de l'association.
- nous évaluons le caractère approprié des méthodes comptables appliquées et le caractère raisonnable des estimations comptables ainsi que des informations y afférentes.

- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le Comité du principe comptable de continuité d'exploitation appliqué et, sur la base des éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention dans notre rapport sur les informations à ce sujet fournies dans les comptes annuels ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion d'audit modifiée. Nous établissons nos conclusions sur la base des éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport. Des situations ou événements futurs peuvent cependant amener l'association à cesser son exploitation.
- nous évaluons la présentation dans son ensemble, la structure et le contenu des comptes annuels, y compris les informations fournies dans les notes, et estimons si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière telle à donner une présentation fidèle.

Nous communiquons au Comité, notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus et nos constatations d'audit importantes, y compris toute déficience majeure dans le système de contrôle interne, relevée au cours de notre audit.

## **Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires**

Conformément à l'art. 728a, al. 1, ch. 3, CO et à la NAS-CH 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Comité.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

KPMG AG

Reto Kaufmann  
Expert-réviseur agréé  
Réviseur responsable

Alex Heber  
Expert-réviseur agréé

Zurich, 4 avril 2024

## Rapport financier du CEO

Le sport est en pleine mutation. La commercialisation progresse au même rythme que le sport gagne en importance dans son rôle de modèle d'intégration et de promoteur de la santé. Le bénévolat se retrouve quant à lui sous pression. La pandémie nous a pourtant montré que la cohésion sociale et l'entraide revêtent une importance inestimable dans les périodes difficiles. La société se transforme. Jamais les appels de la société à l'inclusion, à la diversité et à l'appartenance n'avaient été aussi concrets. C'est dans ce contexte que j'attire votre attention sur les revendications de l'initiative pour l'inclusion.

PluSport se trouve au cœur de cette évolution!

PluSport est un grand mouvement aux multiples facettes, qui propose les mesures les plus diverses pour promouvoir l'inclusion dans et par le sport. PluSport est également une grande organisation, intégrée dans un vaste réseau reposant sur de nombreux partenariats. Sur le plan économique, nous évoluons également en équilibre entre transformation et développement d'une part, et stabilité et continuité d'autre part.

Les douze derniers mois ont été marqués par des évolutions structurelles et au niveau du personnel:

- En 2023, nous avons à nouveau pu compter sur le précieux soutien de nombreuses donatrices et de nombreux donateurs qui perçoivent et apprécient à sa juste valeur le travail de PluSport. Ce soutien a pris la forme de nombreux dons directs ou a été le fruit de l'engagement indéfectible de nos deux agences externes de fundraising. Cela ne va pas de soi.
- Si le nouveau contrat avec l'Office fédéral des assurances sociales OFAS nous donne de bonnes perspectives en matière de constance et donc une certaine sécurité, nous redoutons toujours les potentielles demandes de remboursement des subventions des années Covid.
- La gestion des nombreux partenariats nous prend beaucoup de temps au quotidien. Et pourtant, nous avons eu le plaisir de conclure de nombreux partenariats positifs en 2023. Nous sommes considérés et appréciés dans le paysage sportif suisse comme un partenaire important et compétent, ce qui nous vaut d'être impliqués dans des processus clés.
- La transition au poste de CEO à l'été 2023, avec le remplacement de René Will par Christof Baer, a constitué un changement de taille pour l'organisation et a été bien accueillie. La collaboration entre la nouvelle Direction et les équipes opérationnelles avec leurs spécialistes a fonctionné sans problème dès le début. Elle a conduit à l'innovation et à la confiance mutuelle au sein du bureau et donc aussi à la base, en tenant compte de ce qui a été réalisé jusque-là.
- Du côté des coûts, différentes mesures à court et moyen terme ont permis d'obtenir quelques succès économiques. Cependant, dans l'ensemble, nous ne sommes pas encore arrivés à un équilibre dépenses-recettes. Et c'est justement sur ce point que se focalise notre attention: les stratégies à long terme (2035) et à moyen terme (2024-2027) nous donnent la voie à suivre. Sur cette base, nous voulons développer l'opérationnalisation de sorte que nous puissions vérifier l'impact des mesures, les développer et les optimiser en permanence, pour que nous puissions faire ce qu'il faut avec une bonne conscience économique et en utilisant les ressources de manière adéquate.

Nous sommes toutes et tous PluSport – et nous devons veiller ensemble à ce que nous puissions continuer à créer de nombreuses expériences enrichissantes, de nouvelles amitiés et des émotions positives. Notre offre large, moderne et de haute qualité est à la base d'un environnement dans lequel les personnes en situation de handicap sont en mesure d'agir en toute autonomie. Ces personnes sont au cœur de notre travail!

Je vous remercie toutes et tous pour votre collaboration engagée et précieuse. Merci de nous suivre sur cette voie intéressante et axée sur le bien-être de nos sportives et sportifs!

Christof Baer

## Bilan

<b>Actif</b>	<b>Index</b>	<b>31.12.2023</b>	<b>31.12.2022</b>
		CHF	CHF
<b>Disponibles</b>			
Liquidités	1.1	2'346'125	4'278'445
Placement à terme fixe	1.2	1'000'000	2'000'000
Créances résultant de livraisons et prestations auprès des tiers	1.3	253'181	219'840
Autres créances	1.4	27'896	32'415
Comptes de régularisation actif	1.5	197'217	192'745
<b>Total des disponibles</b>		<b>3'824'418</b>	<b>6'723'446</b>
<b>Immobilisations</b>			
Immobilisations financières			
Titres financiers	1.6	5'089'836	2'400'914
Cautions de loyer	1.7	58'153	57'996
		5'147'989	2'458'910
Immobilisations matérielles	1.8	331'404	420'304
<b>Total des immobilisations</b>		<b>5'479'393</b>	<b>2'879'214</b>
<b>Total des actifs</b>		<b>9'303'811</b>	<b>9'602'659</b>
<b>Passif</b>			
Dettes à court terme			
Dettes résultant d'achats et de prestations de services	2.1	319'233	371'744
Autres dettes à court terme	2.2	42'949	69'212
Provisions à court terme	2.3	-	40'000
Comptes de régularisation passif	2.4	609'491	690'049
<b>Total des dettes à court terme</b>		<b>971'674</b>	<b>1'171'006</b>
Capital des fonds			
Fonds affectés		4'513'100	4'291'305
<b>Total du capital des fonds</b>		<b>4'513'100</b>	<b>4'291'305</b>
<b>Total des dettes et du capital des fonds</b>		<b>5'484'774</b>	<b>5'462'311</b>
Capital de l'organisation			
Capital lié		3'511'705	3'823'555
Capital libre		307'333	316'794
<b>Total du capital de l'organisation</b>		<b>3'819'037</b>	<b>4'140'348</b>
<b>Total des passifs</b>		<b>9'303'811</b>	<b>9'602'659</b>

## Compte d'exploitation

	Index	2023 CHF	2022 CHF
<b>Produit d'exploitation</b>			
Donations reçues			
Collectes (recettes, brut)	3.1	5'739'909	5'828'876
Donateurs, sponsors, dons, legs	3.2	1'751'002	1'063'244
Cotisations, abonnements		202'557	206'116
Autres Contributions	3.3	250'000	250'000
Contributions publiques			
Contributions AI	3.4	5'272'015	5'510'064
Frais administratifs OFAS		120'810	120'810
Contributions de l'Association Swiss Olympic	3.5	697'484	615'618
Produits résultant des ventes et des prestations de services			
Contributions des participants	3.6	1'558'482	1'423'746
Revenus divers	3.7	430'075	324'271
<b>Total du produit d'exploitation</b>		<b>16'022'334</b>	<b>15'342'745</b>
<b>Charges d'exploitation</b>	4.1		
Charges des cours de sport	4.2	7'947'653	7'696'457
Magazine, matériel de cours	4.3	377'493	262'944
Cotisations et indemnités aux organisations	4.4	322'905	222'752
Dépenses pour collectes de dons/collectes	4.5	2'896'292	3'074'868
Charges de personnel	4.6	3'571'219	3'538'176
Charges matérielles	4.7	1'014'703	1'200'353
Amortissements		193'557	262'393
<b>Total des charges d'exploitation</b>		<b>16'323'822</b>	<b>16'257'943</b>
<b>Résultat d'exploitation</b>		<b>-301'488</b>	<b>-915'198</b>
Recettes financières	4.8	263'506	125'805
Dépenses financières	4.8	-61'535	-1'993'041
<b>Résultat annuel avant variation du capital des fonds</b>		<b>-99'517</b>	<b>-2'782'435</b>
Prélèvement des fonds affectés		1'748'590	1'366'365
Attribution aux fonds affectés		-1'970'385	-1'338'094
<b>Résultat du capital des fonds</b>		<b>-221'794</b>	<b>28'271</b>
<b>Résultat annuel avant variation du capital de l'org.</b>		<b>-321'311</b>	<b>-2'754'163</b>
Prélèvement du capital lié		498'721	2'757'978
Attribution du capital lié		-186'871	-1'378
Prélèvement / attribution du capital libre		9'461	-2'437
<b>Variation du capital de l'organisation</b>		<b>321'311</b>	<b>2'754'163</b>
		-	-

## Tableau de flux de trésorerie

	2023 CHF	2022 CHF
Résultat annuel avant variation du capital de l'organisation	-321'311	-2'754'163
Augmentation/(diminution) des fonds liés	221'794	-28'271
<b>Résultat annuel avant le résultat des fonds liés et du capital lié</b>	<b>-99'517</b>	<b>-2'782'435</b>
Amortissements des actifs corporels	193'557	262'393
Ajustement de réévaluation sur les investissements financiers	-18'361	1'796'611
Revenus non réalisés sur les investissements financiers	-153'518	125'958
(Augmentation)/diminution des créances à court terme	-28'821	-132'109
(Augmentation)/diminution des comptes de régularisation actif	-4'472	166'908
Augmentation/(diminution) des dettes à court terme	-78'774	-177'960
Augmentation/(diminution) des provisions à court terme	-40'000	-250'000
Augmentation/(diminution) des comptes de régularisation passif	-80'558	-110'004
<b>Flux financiers provenant de l'activité d'exploitation</b>	<b>-310'463</b>	<b>-1'100'636</b>
Investissements en immobilisations corporelles	-104'657	-49'693
Investissements en investissements financiers	-3'745'504	-9'253'179
Désinvestissements en investissements financiers	1'228'303	14'683'732
<b>Flux financiers provenant de l'activité d'investissement</b>	<b>-2'621'857</b>	<b>5'380'860</b>
<b>Flux financiers provenant de l'activité de financement</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Variation des liquidités</b>	<b>-2'932'320</b>	<b>4'280'224</b>
Liquidités nettes au début de l'année	6'278'445	1'998'221
Liquidités nettes à la fin de l'année	3'346'125	6'278'445
<b>Preuve de la variation des liquidités</b>	<b>-2'932'320</b>	<b>4'280'224</b>

## Tableau sur la variation du capital 2023

### Développement des fonds affectés

	Etat 01.01.2023	Alloca- tions	Transferts internes	Utilisa- tion	Allocation résultat fin.	Etat 31.12.2023
	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF
Camps sportifs	372'331	160'388	-	-192'179	-	340'540
Promotion de la relève liée	2'461	367'628	-	-342'088	-	28'000
Cours conforme à l'art. 74 LAI	148'317	120'248	-	-162'048	-	106'517
Cours non conforme à l'art. 74 LAI	10'600	12'000	-	-22'600	-	-
Formation	6'314	-	-	-6'314	-	-
Paralympics	61'768	-	-	-	-	61'768
Préstations suppl. et compl. Clubs	1'332'863	-	-	-163'688	-	1'169'175
Fonds Solidarité SCP <sup>1)</sup>	338'863	250'797	-	-	-	589'660
OFAS Réserve de fluctuation art.74 <sup>2)</sup>	-	-	-	-	-	-
Cycling	3'502	19'710	-	-23'212	-	-
Kaspar Spoerry Promotion <sup>3)</sup>	-	448'810	-	-68'810	-	380'000
Amis sport paraski St. Moritz	5'840	1'693	-	-	-	7'533
Sport d'élite	9'709	139'308	-	-149'017	-	-
Matériel/prothèses	76'845	24'830	-	-26'543	-	75'132
Association cant. bern., actif résiduel	206'632	-	-	-800	-	205'832
Association balle d'assise, actif rés.	2'964	-	-	-1'000	-	1'964
Parcours-for-all <sup>4)</sup>	-	4'973	-	-2'473	-	2'500
FR-Participation Clubs sportifs <sup>5)</sup>	1'712'298	420'000	-	-587'818	-	1'544'480
<b>Total</b>	<b>4'291'305</b>	<b>1'970'385</b>	<b>-</b>	<b>-1'748'590</b>	<b>-</b>	<b>4'513'100</b>

L'affectation exacte, la gestion et la libération de ces fonds sont définies dans les règlements correspondants.

- 1) Il existe un règlement pour le fonds "Fonds de solidarité SCP" qui stipule que 5% des fonds AI reçus de l'OFAS pour les preneurs de sous-contrats de prestations sont retenus pour financer les cas de difficultés économiques qui résultent pour ces derniers de l'attribution des contributions AI.
- 2) Selon la lettre circulaire 1/17 de l'OFAS, les subventions de l'AI pour les prestations visées à l'art. 74 LAI sont liées et doivent être déclarées dans un fonds séparé.
- 3) Affectation: Soutien des activités/mesures en faveur des sportifs du sport d'élite dans les disciplines paralympiques et potentiellement nouvelles, surtout dans le cyclisme
- 4) Affectation: Exploitation des jeux de parcours existants et développement/acquisition de nouveaux jeux
- 5) Le fonds "FR-Participation des clubs sportifs" est régi par un règlement qui stipule qu'un montant provenant de la collecte de fonds des PME et approuvé par l'Assemblée des délégués est attribué aux membres individuels de PluSport Sport Handicap Suisse et est définitivement acquis.

## Développement du capital de l'organisation

	Etat 01.01.2023	Alloca- tions	Transferts internes	Utilisa- tion	Allocation résultat fin.	Etat 31.12.2023
	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF
Capital libre	316'794	-	-	-9'461	-	307'333
Devéveloppement et mandats exceptionels	1'733'814	2'416	10'000	-280'013	-	1'466'217
Promotion de la relève	421'095	-	-	-80'671	-	340'424
Matériel/prothèses	22'184	-	-	-9'450	-	12'734
IT / WEB	359'120	-	-	-110'140	-	248'980
Freimüller/Gschwend <sup>6)</sup>	89'409	-	-10'000	-6'000	286	73'695
Assurance de l'entreprise	660'000	-	-	-	-	660'000
Réserve de fluctuation des valeurs	537'933	184'169	-	-12'447	-	709'655
<b>Total du capital lié</b>	<b>3'823'555</b>	<b>186'585</b>	<b>-</b>	<b>-498'721</b>	<b>286</b>	<b>3'511'705</b>
<b>Total du capital de l'organisation</b>	<b>4'140'348</b>	<b>186'585</b>	<b>-</b>	<b>-508'182</b>	<b>286</b>	<b>3'819'037</b>

Les moyens non soumis à limitation d'utilisation par des tiers (capital lié) sont pris en compte dans le capital de l'organisation. Par capital libre, PluSport Sport Handicap Suisse indique les moyens disponibles pour toute activité de l'organisation.

<sup>6)</sup> Affectation: Développement du sport de masse, notamment promotion et soutien de disciplines sportives  
 Transferts internes: Correction d'une utilisation de l'année 2021.

## Tableau sur la variation du capital 2022

### Développement des fonds affectés

	Etat 01.01.2022	Alloca- tions	Transferts internes	Utilisa- tion	Allocation résultat fin.	Etat 31.12.2022
	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF
Camps sportifs	455'939	85'169	-	-168'776	-	372'331
Promotion de la relève	22'984	242'810	-	-263'333	-	2'461
Cours conforme à l'art. 74 LAI	220'247	98'640	-	-170'570	-	148'317
Cours non conforme à l'art. 74 LAI	73'600	-	-	-63'000	-	10'600
Formation	21'094	53	-	-14'833	-	6'314
Paralympics	61'768	-	-	-	-	61'768
Préstations suppl. et min. de l'OFAS	1'453'100	-	-	-120'237	-	1'332'863
Fonds Solidarité SCP	49'744	289'119	-	-	-	338'863
OFAS Réserve de fluctuation art.74	-	-	-	-	-	-
Cycling	15'502	-	-	-12'000	-	3'502
Amis sport paraski St. Moritz	9'840	-	-	-4'000	-	5'840
Sport d'élite	63'909	171'659	-	-225'859	-	9'709
Matériel/prothèses	67'388	26'180	-	-16'724	-	76'845
Association cant. bern., actif résiduel	209'010	-	-	-2'378	-	206'632
Association balle d'assise, actif rés.	-	4'464	-	-1'500	-	2'964
FR-Participation Clubs sportifs	1'595'452	420'000	-	-303'154	-	1'712'298
<b>Total</b>	<b>4'319'576</b>	<b>1'338'094</b>	<b>-</b>	<b>-1'366'365</b>	<b>-</b>	<b>4'291'305</b>

### Développement du capital de l'organisation

	Etat 01.01.2022	Alloca- tions	Transferts internes	Utilisa- tion	Allocation résultat fin.	Etat 31.12.2022
	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF
Capital libre	314'357	2'437	-	-	-	316'794
Devéveloppement et mandats exceptionnels	2'070'416	-	-	-336'602	-	1'733'814
Promotion de la relève	722'345	-	-	-301'250	-	421'095
Matériel/prothèses	30'000	-	-	-7'816	-	22'184
IT / WEB	470'000	-	-	-110'880	-	359'120
Freimüller/Gschwend	166'892	-	-	-77'500	17	89'409
Assurance de l'entreprise	660'000	-	-	-	-	660'000
Réserve de fluctuation des valeurs	2'460'502	1'361	-	-1'923'930	-	537'933
<b>Total du capital lié</b>	<b>6'580'155</b>	<b>1'361</b>	<b>-</b>	<b>-2'757'978</b>	<b>17</b>	<b>3'823'555</b>
<b>Total du capital de l'organisation</b>	<b>6'894'512</b>	<b>3'798</b>	<b>-</b>	<b>-2'757'978</b>	<b>17</b>	<b>4'140'348</b>

## **Annexe aux comptes annuels 2023**

### **Principes comptables**

#### **Principes de l'établissement du bilan**

PluSport Sport Handicap Suisse est une association dont le siège est établi à Volketswil.

L'établissement du bilan de PluSport Sport Handicap Suisse est effectué depuis le 1er janvier 2004 en accord avec les recommandations relatives à la présentation des comptes (le cadre conceptuel RPC, les RPC fondamentales et la Swiss GAAP RPC 21, entrée en vigueur le 1.1.2016) et correspond au droit suisse des obligations, aux prescriptions de ZEWO (Service spécialisé suisse des institutions d'utilité publique collectant des dons) et à ses statuts. La comptabilité annuelle fournit un tableau des proportions effectives de la situation de la fortune, des finances et des bénéfices (true and fair view) de PluSport Sport Handicap Suisse. Le bilan est établi au 31 décembre.

Les principes les plus importants de l'établissement du bilan sont indiqués ci-dessous.

#### **Collaboration avec les associations partenaires**

PluSport Sport Handicap Suisse n'a pas de filiales auprès desquelles il exerce une influence ou pourrait l'exercer par un contrôle et une gestion commune.

Les 77 clubs sportifs affiliés à l'association faitière (dont 7 associations cantonales) et les 6 associations sportives spécialisées fonctionnent comme des associations autonomes, avec leur propre présence sur le marché et les responsabilités de leurs obligations. Ils sont principalement financés par les subventions de l'Office fédéral des assurances sociales (OFAS), récoltées et redistribuées par PluSport. À ce sujet, nous renvoyons au chiffre 3.4 des annexes. Ils n'apparaissent que ponctuellement ou pas du tout sur le marché des dons, sous leur propre nom. Ils concentrent leur activité au niveau régional. Normalement, de telles actions sont couplées à la recherche de finances et aux activités de l'association (événements sportifs). De plus amples détails sont à rechercher dans le rapport de performance.

C'est pour cela que nous renonçons à une consolidation des organisations ci-dessus mentionnées.

#### **Organisations proches**

Les organisations et institutions considérées proches sont indiquées dans l'annexe, au chiffre 5.1. Les interdépendances et les transactions sont publiques.

#### **Liquidités**

Les liquidités comprennent des encaisses, des avoirs en banque et sur comptes de PostFinance. Ils sont évalués en tant que valeurs nominales. Les comptes en devises étrangères sont convertis au cours de clôture du 31 décembre de l'Administration fédérale des contributions.

#### **Débiteurs**

Les débiteurs issus de fournitures et prestations, comme les autres débiteurs, sont indiqués comme valeurs nominales, déduction faite d'éventuelles provisions pour dépréciation.

#### **Actifs de régularisation**

Ce poste indique la clôture des actifs issus de la clôture des dépenses et recettes. L'évaluation se fait à la valeur nominale.

## Annexe aux comptes annuels 2023

### Évaluation des immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont intégrées au bilan comme frais d'achat après déduction des amortissements relatifs à la gestion. Le seuil inférieur d'activation est de CHF 5'000. Les amortissements se font fondamentalement de façon linéaire à partir des valeurs d'acquisition et des durées estimées d'utilisation relatives à la gestion.

Les durées d'utilisation des installations estimées se montent à:

Bâtiments	10 ans
Mobilier et installations	5 ans
Informatique	3 ans
Véhicules	4 ans

### Évaluation des titres

Les titres sont inscrits au bilan à leur valeur de marché. Les bénéfices ou les pertes de revenus réalisés ou non sont portés au bilan aux postes Recettes ou Charges financières. La neutralisation de ces résultats de cours s'effectue via les réserves de fluctuation des valeurs de titres dans le capital lié de l'organisation.

### Autre capital à court et long terme

Le reste du capital à court et long terme est indiqué comme valeur nominale.

### Passifs de régularisation

Ce poste comprend les passifs transitoires résultants de la clôture des dépenses et des recettes. L'évaluation se fait à la valeur nominale.

### Provisions à court terme

Des provisions sont constituées lorsqu'un événement passé génère une obligation probable, qu'il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour régler cette obligation, qu'il est possible d'estimer le montant de l'obligation de manière fiable. L'évaluation s'effectue selon la meilleure estimation possible, compte tenu de la valeur temps de l'argent, dans la mesure où son effet est significatif.

### Fonds liés

Les moyens affectés à un but déterminé par un tiers et soumis à une limitation d'utilisation sont pris en compte en tant que fonds affectés dans le capital de fonds.

Ce poste comprend les fonds liés de façon limitée, dont le but des dons est limité par les objectifs statutaires de PluSport Sport Handicap Suisse. L'objectif précis de leur gestion et dissolution figurent dans les règlements correspondants.

### Capital de l'organisation

Les moyens non soumis à une limitation d'utilisation par des tiers ou avec des utilisations imposées par l'organisation sont pris en compte dans le capital de l'organisation.

Le capital de l'organisation comprend les moyens disponibles pour accomplir les objectifs prévus dans les statuts de PluSport Sport Handicap Suisse. Ils contiennent le capital lié (fonds sans limitation d'utilisation par des tiers) et le capital libre.

## Annexe aux comptes annuels 2023

Selon la Swiss GAAP RPC 21, chiffres 9 et 10, les capitaux sans restriction d'utilisation par des tiers sont pris en compte en tant que poste du capital de l'organisation.

### Bases du tableau de flux de trésorerie

Pour les organisations sociales à but non lucratif, les disponibilités constituent une réserve de liquidités stratégique et essentielle, et déterminent son action en ce qui concerne ses activités et ses prestations à moyen et long terme. Le tableau de flux de trésorerie illustre le changement de ce fonds, réparti en fonction de l'activité d'exploitation, de l'activité d'investissement et de l'activité de financement. Le tableau de flux de trésorerie est établi sur la base de la méthode indirecte.

### Engagements de prévoyance

Les collaborateurs de PluSport Sport Handicap Suisse sont assurés auprès d'une fondation collective LPP pour la retraite, le décès et l'invalidité. La fondation AXA Professional Invest est organisée selon la primauté des cotisations. La détermination des effets économiques de l'institution de prévoyance sur l'organisation sociale est réalisée par Swiss GAAP RPC 26, représentée de la manière suivante:

Aucun avantage économique issu d'un excédent de couverture au sein de l'institution de prévoyance (par exemple sous forme d'une répercussion positive sur de futures liquidités) n'est inscrit à l'actif, car les conditions à cet égard ne sont pas remplies et la société ne prévoit pas d'utiliser cet avantage pour diminuer les contributions de l'employeur.

Il n'existe par ailleurs pas de réserve de cotisations de l'employeur dans le contrat de prévoyance de PluSport Sport Handicap Suisse. Si l'institution de prévoyance se retrouve en situation de découvert substantiel, elle peut – en plus de diverses autres mesures – demander aux employeurs affiliés de verser les contributions financières nécessaires. Les cotisations ordinaires de l'employeur sont comptabilisées dans les charges du personnel pour la période qu'elles concernent.

## Annexe aux comptes annuels 2023

### Explications aux postes du bilan

#### Actif

**2023**                      **2022**  
 CHF                              CHF

#### 1.1 Créances auprès des organisations

Caisse	4'990	5'082
PostFinance	330'315	424'101
Banques	2'010'820	3'849'262
<b>Total</b>	<b>2'346'125</b>	<b>4'278'445</b>

#### 1.2 Placement à terme fixe

Durée de validité jusqu'au 29.1.2024 (2022: 28.2.2023)	1'000'000	2'000'000
<b>Total</b>	<b>1'000'000</b>	<b>2'000'000</b>

#### 1.3 Créances résultant de livraisons et prestations

##### Créances auprès des tiers

Crédits divers selon facturation	253'181	219'840
<b>Total</b>	<b>253'181</b>	<b>219'840</b>

#### 1.4 Autres Créances

Impôt anticipé	27'896	32'415
<b>Total</b>	<b>27'896</b>	<b>32'415</b>

#### 1.5 Comptes de régularisation actif

Différentes régularisations se trouvent sur ce compte, comme par ex. les acomptes pour des cours et prestations de services 2024 dus en 2023 ou des recettes impayées (dons/contributions) pour l'exercice 2023.

## Annexe aux comptes annuels 2023

### 1.6 Immobilisations financières

	01.01.	Achats	Ventes	Gains réal.	Gains non réal.	31.12.
	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF
<b>2023</b>						
Obligations	1'089'091	2'738'512	-495'158	4'130	101'234	3'437'809
Actions	908'914	697'031	-575'952	17'449	24'407	1'071'849
Fonds mixtes	402'909	309'960	-157'193	-3'375	27'878	580'179
	<b>2'400'914</b>	<b>3'745'504</b>	<b>-1'228'303</b>	<b>18'204</b>	<b>153'518</b>	<b>5'089'836</b>
<b>2022</b>						
Obligations	4'182'694	4'577'514	-6'920'731	-695'330	-55'056	1'089'091
Actions	4'034'167	3'244'667	-5'571'524	-755'767	-42'629	908'914
Fonds mixtes	1'537'175	1'430'998	-2'191'477	-345'514	-28'273	402'909
	<b>9'754'036</b>	<b>9'253'179</b>	<b>-14'683'732</b>	<b>-1'796'611</b>	<b>-125'958</b>	<b>2'400'914</b>

Après le désinvestissement de l'automne 2022, qui avait pour objectif d'éviter de nouvelles pertes de cours, la stratégie d'investissement a été entièrement remaniée: la rentrée échelonnée a été initiée au printemps 2023 avec une orientation moins risquée et un volume des placements réduit. Celle-ci a pu être achevée fin 2023. En plus des quelque CHF 5 millions du mandat de gestion de fortune, les liquidités excédentaires continuent d'être placées dans des dépôts à court terme en francs suisses à taux fixe. Voir chiffre 1.2.

Voir le chiffre 4.8 pour plus d'informations sur les rendements financiers.

### 1.7 Cautions de loyer

	2023	2022
	CHF	CHF
Bureaux Chriesbaumstrasse 6, 8604 Volketswil	49'435	49'280
Bureaux Avenue du Grey 38A, 1004 Lausanne	8'718	8'716
<b>Total</b>	<b>58'153</b>	<b>57'996</b>

## Annexe aux comptes annuels 2023

### 1.8 Immobilisations matérielles

	Bâtiments	Mobilier et Installations	Informatique	Véhicules	Total
	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF
<b>2023</b>					
<b>Valeurs d'acquisition</b>					
Etat au 01.01.2023	530'320	113'855	1'015'625	130'817	1'790'616
Investissements	-	-	63'328	41'329	104'657
Désinvestissements	-	-	-	-10'000	-10'000
Etat au 31.12.2023	530'320	113'855	1'078'952	162'146	1'885'273
<b>Amortissements cumulés</b>					
Etat au 01.01.2023	236'319	106'354	909'824	117'816	1'370'312
Amortissements	51'000	7'500	110'728	24'329	193'557
Amortissements sur désinvest.	-	-	-	-10'000	-10'000
Etat au 31.12.2023	287'319	113'854	1'020'551	132'145	1'553'869
Etat net au 31.12.2022	294'001	7'501	105'801	13'001	420'304
<b>Etat net au 31.12.2023</b>	<b>243'001</b>	<b>1</b>	<b>58'401</b>	<b>30'001</b>	<b>331'404</b>
<b>2022</b>					
<b>Valeurs d'acquisition</b>					
Etat au 01.01.2022	628'335	178'246	1'271'712	188'825	2'267'118
Investissements	-	-	49'693	-	49'693
Désinvestissements	-98'015	-64'391	-305'781	-58'008	-526'195
Etat au 31.12.2022	530'320	113'855	1'015'625	130'817	1'790'616
<b>Amortissements cumulés</b>					
Etat au 01.01.2022	283'334	163'245	1'027'211	160'324	1'634'114
Amortissements	51'000	7'500	188'393	15'500	262'393
Amortissements sur désinvest.	-98'015	-64'391	-305'781	-58'008	-526'195
Etat au 31.12.2022	236'319	106'354	909'824	117'816	1'370'312
Etat net au 31.12.2021	345'001	15'001	244'501	28'501	633'004
<b>Etat net au 31.12.2022</b>	<b>294'001</b>	<b>7'501</b>	<b>105'801</b>	<b>13'001</b>	<b>420'304</b>

## Annexe aux comptes annuels 2023

### Passif

	<b>2023</b>	<b>2022</b>
	CHF	CHF
<b>2.1 Créances résultant de livraisons et prestations</b>		
Dettes divers selon facturation	319'233	371'744
<b>Total</b>	<b>319'233</b>	<b>371'744</b>

### 2.2 Autres dettes à court terme

Engagement auprès des assurances sociales / caisse de pension	520	3'331
Créditeur Impôts à la source	5'863	545
Créditeur TVA	26'743	29'642
Dissolution groupes sportifs	9'823	19'823
Compte courant camp "mitenand"	-	15'871
<b>Total</b>	<b>42'949</b>	<b>69'212</b>

### 2.3 Provisions à court terme

Le contrôle de la TVA initié par PluSport en 2021 et effectué en 2023 par l'Administration fédérale des contributions a conduit au paiement de rappels d'impôts et d'intérêts moratoires pour un montant d'environ KCHF 281. La provision de KCHF 290 constituée à cet effet en 2021 (elle s'élevait encore à KCHF 40 au 31.12.2022 en raison d'un acompte de KCHF 250 versé au printemps 2022) a donc suffi à payer la totalité de la dette; les quelque KCHF 9 non utilisés ont été décomptabilisés au cours de l'année sous revue, avec effet sur le résultat.

### 2.4 Comptes des régularisation passif

	<b>2023</b>	<b>2022</b>
	CHF	CHF
Reliquat des congés payés	238'000	237'000
Entrées adhésions membres individuels année prochaine	10'190	13'020
Entrées adhésions bienfaiteurs année prochaine	4'261	6'670
Entrées dons année prochaine	2'216	32'870
Entrées contributions participants à des camps année prochaine	212'134	205'685
Beitrag Swiss Olympic Association, créance en moins	25'000	-
Divers impayés	117'690	194'804
<b>Total</b>	<b>609'491</b>	<b>690'049</b>

## Annexe aux comptes annuels 2023

### Explications aux postes des comptes d'exploitation

#### Produit d'exploitation

#### Collecte de fonds, partie 1

##### 3.1. Campagnes de collecte de fonds

Les campagnes de collecte de fonds représentent depuis longtemps une source de revenus importante - après les contributions de l'OFAS/AI - et constituent un grand soutien financier pour la fédération et nos clubs sportifs. Il convient donc d'accorder une attention d'autant plus grande à ces revenus, car ils ne sont ni contractuels ni garantis, et il faut les mériter de nouveau chaque année dans un environnement de marché difficile et très concurrentiel.

Le fundraising est resté un défi durant l'année sous revue: La situation politique et économique mondiale toujours tendue ainsi que l'inflation persistante en Suisse ont compliqué l'acquisition de nouveaux donateurs. Nous remercions donc tout particulièrement nos nombreux donateurs de longue date. Nous apprécions beaucoup la bienveillance que les particuliers et les PME nous témoignent en nous versant régulièrement des dons, ce qui nous oblige et nous motive à les utiliser de manière ciblée pour nos sportives et sportifs, dans l'esprit des donatrices et donateurs.

Les fonds issus de collectes ne sont soumis à aucune obligation d'affectation. Ils peuvent donc être utilisés à des fins multiples, de sorte à s'adapter à l'évolution constante des besoins, et ainsi, à cibler des effets positifs pour le sport-handicap.

Les recettes des dons se sont élevées à CHF 5,7 millions, soit un résultat solide dans un contexte difficile. Il a fallu mobiliser des moyens considérables pour y parvenir, surtout du côté des donateurs commerciaux. Le taux d'efficacité de la collecte de fonds reste dans la moyenne à long terme. Le Comité et la Direction demandent donc à nouveau à l'Assemblée des délégués 2024 le versement de l'intégralité de la participation aux bénéfices de la part de nos organisations membres, soit CHF 420'000.

#### Fundraising, partie 2

	<b>2023</b>	<b>2022</b>
	CHF	CHF
<b>3.2 Bienfaiteurs/sponsors/donateurs</b>		
Contributions bienfaiteurs/dons	335'721	327'390
Dons liés aux projets / Partenariats	1'377'921	685'280
Adhésion bienfaiteurs	20'360	21'255
Legs	17'000	29'320
<b>Total</b>	<b>1'751'002</b>	<b>1'063'244</b>
dont à l'affectation libre	451'414	434'270
dont à l'affectation déterminée	1'299'588	628'975

## Annexe aux comptes annuels 2023

Les recettes issues du fundraising indiquées au chiffre 3.2 font référence à des sources de revenus très différentes. D'une part, sont indiqués les dons reçus spontanément (par exemple, des collectes durant les offices religieux, des dons de deuil, des collectes lors d'événements privés, etc.). Une partie de ces dons a cependant été également initiée par nos collectes de fonds ou d'autres formes de travail de relations publiques, comme le montrent les retours d'information et les évaluations. Ils comprennent ensuite des partenariats d'entreprise contractuels (sponsoring) pour lesquels nous fournissons habituellement des contreparties sous diverses formes, telles que des possibilités en matière de responsabilité sociale des entreprises ou une participation des entreprises à des événements PluSport. Cette catégorie comprend en outre toutes les recettes affectées et les contributions financières liées à des projets pour lesquels nous soumettons des demandes de subventions concrètes aux autorités et aux fondations. Il est particulièrement difficile de prévoir des héritages (legs), ces entrées présentent inéluctablement les plus grandes variations entre les exercices comptables.

### 3.3 Contributions diverses

Le soutien financier de la „Fondation Denk an mich“ est comptabilisé sous ce poste. Depuis de nombreuses années, cette fondation soutient nos camps sportifs avec des contributions importantes.

### 3.4 Contributions de l'AI

Sur la base du contrat de prestations conclu entre l'Office fédéral des assurances sociales (OFAS) et la fédération faîtière pour la période 2020 – 2023, PluSport a touché durant l'exercice sous revue un montant de CHF 5'272'015 pour elle et ses 65 preneurs de sous-contrat de prestation (clubs sportifs et partenaires/membres collectifs). En contrepartie, PluSport est tenue de prouver la réalisation des prestations suivantes:

Type de prestation	Jours et heures des participants
Cours en bloc pour handicapés	14'870
Cours d'une journée pour handicapés	6'170
Cours semestriels pour handicapés	185'000

De plus, les accords contractuels prévoient que PluSport fournisse des prestations aptes à soutenir et promouvoir la réadaptation des handicapés (PROSPREH).

Sur le total des subventions touchées en 2023, soit CHF 5'272'015, une part de CHF 2'524'603 est attribuée aux preneurs de sous-contrat de prestations: Au total, CHF 2'273'806 (= 90%) d'acomptes ont été versés et CHF 250'797 (= 10%) sont à disposition des bénéficiaires de sous-contrat de prestations en cas de difficultés économiques via l'affectation au „Fonds de solidarité SCP“ (5% pour 2022 et 5% pour 2023). Ces clubs sportifs sont financés principalement par les subventions de l'Office fédéral des assurances sociales (OFAS). En cas de dissolution d'un club ou de cessation de l'activité sportive entraînant la fin du sous-contrat de prestations, l'organisation faîtière s'efforce de trouver une solution de remplacement pour les sportifs. Dans la mesure du possible, l'offre sportive est transmise à un autre preneur de sous-contrat de prestations auquel les fonds de l'OFAS sont transférés avec son accord.

Durant l'année d'exercice, l'organisation faîtière disposait de CHF 2'747'412 issus des subventions de l'OFAS pour l'accomplissement de ses mandats.

### 3.5 Contribution de l'Association Swiss Olympic

Nous avons touché une contribution de CHF 722'484 de la part de la Swiss Olympic Association en 2023. Cette somme se compose, d'une part, de la contribution de l'association de CHF 678'564 et, d'autre part, des coûts de projets (phase 1) obtenus via le programme de revitalisation COVID-19 pour le sport à hauteur de CHF 43'920. Un manque à gagner dû à l'absence d'équivalence a été pris en compte au moyen d'un compte de régularisation passif de CHF 25'000.

## Annexe aux comptes annuels 2023

	2023	2022
	CHF	CHF
Contribution Fédération faïtière (Fondation suisse pour l'encouragem. du sport)	66'000	66'000
Contributions sports pour handicapés (OFAS)	250'000	250'000
<i>y compris la moins-value (comptes de régularisation passif)</i>	-25'000	-
Contributions sports pour handicapés (Fond. suisse pour l'enc.. du sport)	130'000	130'000
Contribution utilisation CISIN (OFAS)	75'000	75'000
Contribution à l'éthique (Fondation suisse pour l'encouragem. du sport)	30'000	-
Contribution aux sciences du sport (OFAS)	25'000	-
Contribution promotion des jeunes talents (OFAS)	37'564	37'564
Contribution au succès (Fondation suisse pour l'encouragem. du sport)	65'000	42'260
<b>Total des contributions</b>	<b>653'564</b>	<b>600'824</b>
Contributions fédérales 2022 COVID-19 - Revitalisation	43'920	-
<i>dont couverture de ses propres coûts du projet</i>	43'920	-
Contributions fédérales 2021 COVID-19	-	14'794
<i>dont couverture de ses propres dommages dus au COVID-19</i>	-	680
<b>Total</b>	<b>697'484</b>	<b>615'618</b>

La cotisation d'utilisation CISIN a été utilisée en 2023 pour les disciplines ski alpin et snowboard avec camps d'entraînement et événements de Coupe d'Europe et du monde FIS sur les installations de Saas-Fee et Zermatt (domaine skiable estival) ainsi que de Davos, Laax, Lenzerheide, Sörenberg, St-Moritz, Veysonnaz et Zinal. Par ailleurs, nous avons pu utiliser le vélodrome suisse situé à Granges pour le para-cyclisme, et des entraînements et compétitions de natation ont été organisés à Sursee, au Sportarena Campus, et à la piscine couverte d'Uster. Pour diverses autres disciplines sportives, nous disposons des installations de Macolin, Nottwil, Filzbach et Tenero.

PluSport a continué de faire usage de la possibilité d'engager des entraîneurs via la convention de prestations, notamment dans le domaine de la relève, et d'en être indemnisée de manière adéquate par la Swiss Olympic Association. PluSport tient à remercier particulièrement les sociétés de loterie et la Confédération pour ce soutien supplémentaire important et porteur d'avenir en faveur du sport suisse.

Afin de soutenir le paysage sportif suisse durement touché par la crise de COVID-19, la Confédération a mis en place le projet de suivi „Programme de revitalisation“ en collaboration avec la Swiss Olympic Association. PluSport est très reconnaissante pour ce soutien financier supplémentaire et a pu soumettre un total de cinq projets durables (dont un au nom de la CI Sport & Handicap). PluSport a reçu CHF 43 920 au cours de l'année sous revue pour trois projets, phase 1.

### 3.6 Contributions des participants

Sont comptabilisés ici les revenus que PluSport tire des cours qu'elle propose elle-même, en facturant aux participants une partie des frais sous forme de contributions. En 2023, environ 110 camps sportifs ont pu être organisés, pour lesquels près de CHF 1,1 mio ont été facturés aux participants (ce qui correspond à une contribution de couverture des frais directs d'environ 40-45%). Dans le domaine de la formation, près de 100 cours ont été organisés, pour lesquels CHF 0,3 mio ont été facturés aux participants. Dans le domaine de la promotion de la relève et du sport d'élite, une partie des coûts est également répercutée sur les athlètes; pour les camps d'entraînement et les compétitions, les contributions des participants se sont élevées à environ CHF 0,2 mio. Le revenu légèrement plus faible en 2022, d'environ CHF 0,1 mio, est dû aux restrictions liées à la pandémie en vigueur au début de 2022.

## Annexe aux comptes annuels 2023

### 3.7 Revenus divers

Ce poste comprend les contributions de soutien et les participations aux frais reçues de tiers. Il comprend également des recettes provenant de la vente et de la location de matériel spécialisé ou d'espaces publicitaires. En outre, l'impôt forfaitaire sur la TVA à payer à l'Administration fédérale des contributions est inclus en tant que diminution des recettes.

	<b>2023</b>	<b>2022</b>
	CHF	CHF
Recettes des participations aux frais	400'773	275'775
Contribution SUVA ski alpin	21'250	21'250
Recettes diverses	8'052	27'246
<b>Total revenus divers</b>	<b>430'075</b>	<b>324'271</b>

## Annexe aux comptes annuels 2023

### Charges d'exploitation

#### 4.1 Charges d'exploitation

En raison de l'application des normes d'établissement des comptes Swiss GAAP RPC 21 et étant titulaires du certificat ZEWO, nous sommes liés à des formes de présentation définies. Si certains détails devaient manquer dans les comptes d'exploitation, ces informations doivent figurer en annexe.

Les structures pour les imputations des coûts permettent l'imputation des charges correspondant à la situation. Les charges d'exploitation pour l'exercice 2023, d'un total de CHF 16'323'822 (2022: CHF 16'257'943), se composent de trois parties. L'imputation aux différentes parties est calculée et présentée selon la méthode publiée par la ZEWO.

Charges d'exploitation	2023 CHF	2022 CHF
<b>Charges de projets</b>		
Charges des cours de sport	7'947'653	7'696'457
Charges de personnel	2'692'980	2'696'210
Revue et matériel spécialisé	377'493	262'944
Dépenses pour les locaux	204'917	232'897
Maintenance	231'428	194'475
Autres charges matérielles	87'812	96'030
Information et documentation	188'323	301'921
Cotisations et indemnités aux organisations	306'521	206'368
Amortissements	145'957	199'953
<b>Charges de projets et de prestations</b>	<b>12'183'085</b>	<b>11'887'255</b>
<b>Charges du Fundraising et de la publicité</b>		
Dépenses pour collectes de dons/collectes	2'896'292	3'074'868
Charges de personnel	68'205	88'877
Dépenses pour les locaux	5'114	7'309
Maintenance	12'402	11'932
Autres charges matérielles	2'224	3'165
Information et documentation	162	4'999
Cotisations et indemnités aux organisations	16'384	16'384
Amortissements	3'697	6'591
<b>Charges d'obtention des dons</b>	<b>3'004'479</b>	<b>3'214'126</b>
<b>Charges administratives</b>		
Charges de personnel	810'033	753'089
Dépenses pour les locaux	60'736	61'932
Maintenance	69'612	54'320
Autres charges matérielles	150'525	229'208
Information et documentation	1'449	2'165
Amortissements	43'903	55'849
<b>Charges administratives</b>	<b>1'136'258</b>	<b>1'156'562</b>
<b>Total des charges d'exploitation</b>	<b>16'323'822</b>	<b>16'257'943</b>

## Annexe aux comptes annuels 2023

Les charges directement imputables à un domaine sont portées intégralement à la partie concernée. Les charges de personnel sont allouées conformément au calcul des centres de coûts effectif. Les charges d'exploitation générales sont assignées à ces trois parties en fonction de clés de répartition adéquates.

### 4.2 Charges des cours de sport

	<b>2023</b>	<b>2022</b>
	CHF	CHF
Honoraires de cours & charges de la formation des moniteurs	1'865'718	1'820'754
Repas/hébergement, transports, entrées	2'541'205	2'232'057
Autres charges liées aux cours	450'789	603'677
Contributions pour manifestations/compétitions & promotion talents	228'318	249'169
Collecte de fonds - participation clubs sportifs	587'818	303'154
Subventions OFAS preneurs de sous-contrats de prestation	2'273'806	2'473'533
Mesures de stabilisation COVID-19, charges des organisations pr.	-	14'114
<b>Total</b>	<b>7'947'653</b>	<b>7'696'457</b>

Les contributions au compte de dépenses „Collecte de Fonds - participation clubs sportifs“ reflètent uniquement les avoirs que nos clubs ont déjà payés au cours de l'année 2023, sur présentation des preuves de leurs dépenses. Les dépôts de participation annuels de l'organisation faitière ainsi que les avoirs qui n'ont pas encore été collectés sont cependant gérés via des fonds liés spécialement créés „Participation au fundraising des clubs sportifs“. Les détails relatifs à nos fonds et à leurs mouvements sont disponibles dans le chapitre „Tableau sur la variation du capital“.

### 4.3 Revue, matériel spécialisé

	<b>2023</b>	<b>2022</b>
	CHF	CHF
Production et distribution +point	110'754	116'448
Matériel de sport, équipement, matériel d'enseignement, médailles	266'739	146'496
<b>Total</b>	<b>377'493</b>	<b>262'944</b>

L'augmentation du poste „Matériel sportif, équipement, matériel pédagogique, médailles“ est en grande partie due à l'augmentation des primes de résultat que nous avons pu verser à nos athlètes ayant participé à des compétitions internationales. Ce montant comprend également les primes pour les bons résultats obtenus dans le cadre des Championnats du monde, financées par la Swiss Olympic Association (voir chiffre 3.5).

## Annexe aux comptes annuels 2023

### 4.4 Cotisations et indemnisations aux organisations

	<b>2023</b>	<b>2022</b>
	CHF	CHF
Swiss Paralympic Committee (SPC)	220'000	140'000
Inclusion Handicap	31'652	31'626
Association pour une Suisse inclusive	20'000	-
Contributions divers	51'253	51'126
<b>Total</b>	<b>322'905</b>	<b>222'752</b>

Pour de plus amples détails, voir chiffre 5.1.

### 4.5 Dépenses liées à collecte de fonds

Ce poste comprend les dépenses directes liées aux collectes de fonds concernant la production, de la fédération et l'organisation de nos appels aux dons. Les dépenses qui sont matériellement imputables aux relations publiques sont directement attribuées aux dépenses administratives. (voir chiffre 4.7).

Par ailleurs, les charges liées à la collecte de fonds comprennent d'autres coûts liés à la sensibilisation du public au sport-handicap et au travail de fond mené par l'organisation faïtière. En revanche, comme il n'est possible ni de les séparer explicitement ni de les chiffrer précisément, ils restent comptabilisés dans les charges liées à la collecte de fonds.

### 4.6 Charges de personnel

	<b>2023</b>	<b>2022</b>
	CHF	CHF
Salaires et traitements	2'905'992	2'877'126
Prestations sociales	634'085	595'935
Autres charges de personnel	31'142	65'115
<b>Total charges de personnel selon compte d'exploitation</b>	<b>3'571'219</b>	<b>3'538'176</b>
Charges de personnel dans les charges des cours de sport	387'356	389'973
<b>Total charges de personnel</b>	<b>3'958'574</b>	<b>3'928'149</b>

Au 31.12.2023 PluSport comptait dans ses bureaux 35 employés, pour un total d'environ 26,25 postes à plein temps (31.12.2022 : 36 employés, 26,35 postes à plein temps). Par ailleurs, au 31.12.2023, il existait des contrats de travail avec des entraîneurs nationaux pour le sport de la relève et le sport d'élite ainsi qu'avec des responsables de projet: 7 personnes avec 3,70 postes à plein temps (31.12.2022: 8 personnes, 5,20 postes à plein temps).

Les collaboratrices et collaborateurs de PluSport Sport Handicap Suisse sont assurés auprès d'AXA Professional Invest de l'AXA Vie SA au titre de la LPP. Les plans de prévoyance existants pour les collaborateurs/-trices et les cadres offrent des prestations modernes et supérieures à la moyenne pour les personnes assurées. En 2023, la cotisation de l'employeur se montait à CHF 375'228 (année précédente : CHF 346'389).

Sur l'ensemble des charges de personnel selon le compte d'exploitation de CHF 3'571'219, CHF 2'692'980 concernent la fourniture de prestations, CHF 68'205 la collecte de fonds et CHF 810'033 le domaine de l'administration (administration de l'exploitation et des membres). La répartition des charges de personnel est effectuée sur la base du calcul des centres de coûts interne.

## Annexe aux comptes annuels 2023

Il n'existe pas d'avantages économiques ni d'engagements économiques liés à l'institution de prévoyance à porter au bilan, selon la définition de la norme Swiss GAAP RPC 16.

Avantage/engagement économique et charges de prévoyance, milliers de CHF	Excédent de couverture/découvert selon RPC 26	Part économique de l'organisation		Variation par rapport à l'année précédente et effet sur le résultat durant l'exercice	Cotisations ajustées à la période	Charges de prévoyance dans les frais de personnel	
		31.12.2023	31.12.2022			31.12.2023	31.12.2022
AXA Professional Invest de l'AXA Vie SA	5,2% <sup>1)</sup>	0	0	0	375	375	346

<sup>1)</sup> Performance selon AXA (non révisée)

### 4.7 Dépenses administratives

	2023	2022
	CHF	CHF
Dépenses pour les locaux	270'767	302'137
Maintenance	292'521	239'442
Assurances-choses/taxes/droits	20'921	21'286
Dépenses administratives <sup>1)</sup>	240'561	328'403
Information et documentation	189'933	309'085
<b>Total</b>	<b>1'014'703</b>	<b>1'200'353</b>
<sup>1)</sup> Honoraires organisme vérificateur	24'706	30'738

Le poste „Information et documentation“ comprend les coûts de notre travail de relations publiques. Nous utilisons des moyens et des canaux de communication très différents pour informer régulièrement la société sur le sport handicap, les évolutions dans ce domaine et le travail de la fédération.

Les collectes de dons ont toujours été l'un des principaux canaux de communication de PluSport. C'est pourquoi, par exemple, plusieurs bulletins d'information de qualité sont produits chaque année et envoyés à des centaines de milliers de destinataires, et que sont créées plus de 150 vidéos personnalisées. Ces coûts clairement quantifiables pour le travail de projet d'un montant de CHF 66'027 (année précédente : CHF 95'817) sont intégrés de manière appropriée dans ce poste de charges.

## Annexe aux comptes annuels 2023

### 4.8 Produits financiers / charges financières

	<b>2023</b>	<b>2022</b>
	CHF	CHF
<b>Produits financiers</b>		
Revenus d'intérêts et de dividendes	79'049	122'007
Produits des titres (réalisés)	28'768	1'361
Produits des titres (non réalisés)	155'401	-
Gain de change	288	2'437
<b>Total</b>	<b>263'506</b>	<b>125'805</b>
<b>Charges financières</b>		
Charges des titres (réalisés)	10'564	1'797'972
Charges des titres (non réalisés)	1'883	125'958
Perte de change	3'310	2'022
Frais et charges de banque / PostFinance	45'778	66'262
Intérêts de la dette	-	827
<b>Total</b>	<b>61'535</b>	<b>1'993'041</b>

Après l'*annus horribilis* qu'a été 2022, la reprise des marchés financiers qui s'est amorcée au cours de l'année 2023 a entraîné un rendement positif des actifs financiers. Les acteurs du marché ont retrouvé une certaine confiance en matière d'investissement; PluSport a inauguré une nouvelle stratégie d'investissement largement diversifiée, axée sur le long terme et sur le maintien de la valeur.

Les résultats de cours réalisés et non réalisés se sont élevés à un montant réjouissant de CHF 171'722 en 2022. L'année précédente, il en résultait un résultat d'évaluation d'un total de CHF -1'922'569.

Avec CHF 79'049, le produit des intérêts et des dividendes a été adapté au volume des placements et à l'environnement de marché. La valeur de l'année précédente (CHF 122'007) ne sert qu'en partie de valeur de référence, car elle comprend des effets spéciaux dus au changement de gestionnaire de fortune intervenu en 2022.

## Annexe aux comptes annuels 2023

### 5. Autres données

#### 5.1 Transactions avec les tiers proches

Les organisations et institutions suivantes sont considérées proches:

##### Swiss Paralympic Committee

Swiss Paralympic est le comité national du sport d'élite pour les sportifs et sportives avec un handicap physique ou une déficience visuelle. La fondation sélectionne les sportifs suisses de haut niveau pour les Jeux Paralympiques ainsi que les Championnats du monde et d'Europe. Elle prend également en charge le financement et l'organisation des participations. En tant que comité national, l'organisation est membre et interlocutrice du Comité International Paralympique (CIP), sis à Bonn, qui est le pendant du Comité International Olympique (CIO). La fondation est soutenue par la fédération PluSport Sport Handicap Suisse et l'Association suisse des paraplégiques, qui ont créé cette fondation ensemble en 1994 et y ont apporté un capital de fondation de CHF 100'000 chacune. Les deux organisations participent en outre aux frais d'exploitation et de participation aux compétitions de Swiss Paralympic, en versant chacune une contribution annuelle de CHF 220'000 (2022: CHF 140'000).

##### Clubs sportifs

77 clubs sportifs (dont 7 associations cantonales) sont affiliés à l'organisation faitière PluSport. Ils sont financés principalement par les subventions de l'Office fédérale des assurances sociales (OFAS). Pour d'autres renseignements, nous renvoyons au point 3.4 et au rapport des prestations 2023.

##### Swiss Deaf Sport SDS

PluSport a conclu un sous-contrat de prestation avec la SDS afin que cette organisation puisse, à l'image de nos clubs sportifs, profiter, comme auparavant, de contributions AI de la Confédération. Membre collectif de PluSport, la SDS verse avec sa cotisation une indemnité pour les charges administratives liées à la gestion du sous-contrat de prestation.

#### 5.2 Rémunération des organes et des cadres

Pour les membres du comité de PluSport, l'association a effectué les paiements suivants pour 2023 pour les indemnités de réunion et les frais réels:

	<b>2023</b>	<b>2022</b>
	CHF	CHF
<b>Comité</b>		
Dédommagement net pour les activités du Comité et les Commissions, frais inclus	47'563	46'432
dont dédommagement au Président, frais inclus	14'603	13'456

Durant l'exercice sous revue, les indemnités suivantes ont été versées aux personnes en charge de la gestion:

	<b>2023</b>	<b>2022</b>
	CHF	CHF
<b>Direction</b>		
Dédommagement net (429 pourcentage de postes (2022: 300))	616'399	441'589

Le dédommagement comprend les rémunérations fixes et variables.

## Annexe aux comptes annuels 2023

### 5.3 Dettes de loyer à long terme

	<b>2023</b>	<b>2022</b>
	CHF	CHF
<b>Baux à loyer de plus de 12 mois</b>		
Chriesbaumstrasse 6, 8604 Volketswil <sup>1)</sup>	1'381'208	1'584'329
Avenue du Grey 38A, 1004 Lausanne	36'915	55'265
Talgut-Zentrum 27, 3063 Ittigen	127'806	-

<sup>1)</sup> Rectification du montant pour 2022

### 5.4 Gestion des risques

Chez PluSport Sport Handicap Suisse, l'évaluation des risques s'effectue régulièrement au sein des différents organes. Les différentes affaires courantes de l'association faitière ont été expliquées et les risques liés ont été évalués lors de séances du Comité, de la Direction et des commissions en charge.

### 5.5 Organe directeur (au 31.12.2023)

#### Comité

Markus Gerber, Ahornweg 3, 3263 Bütigen	Election du président AD 2019/ vice-président AD 2018/ membre AD 2014
Reto Frei Boo, Langgasse 72, 8400 Winterthur	Election du vice-président AD 2022/ membre AD 2016
Hans Lichtsteiner, Rebbergstrasse 43c, 4800 Zofingen	Election du vice-président AD 2022/ membre AD 2018
Markus Sunitsch, Seestrasse 289, 8810 Horgen	Election des membres du comité AD 2015
Tiziano Christen, Via Ronchetti 17, 6512 Giubiasca	Election des membres du comité AD 2022
Stéphanie Conti, Chemin Sous-Roche 3, 1052 Le Mont-sur-Lausanne	Election des membres du comité AD 2022
Karin Fasel, Höhena 18, 1719 Brünisried	Election des membres du comité AD 2022
Selma Grimaldi, Route de la Piscine 4b, 1315 La Sarraz	Election des membres du comité AD 2022
Rainer Meier, Bibersteinerstrasse 36B, 5022 Rombach	Election des membres du comité AD 2023

#### Equipe de direction

Christof Baer, Zürichstrasse 14, 8700 Küsnacht	CEO, Responsable Fonctions transversales
Hanni Kloimstein	CEO adjoint, Responsable Inclusion
Susanne Dedia	Responsable Sport de masse
Olivia Stoffel	Responsable Sport d'élite

#### Commissions

##### + Commission finances:

Markus Sunitsch (présidence) / Reto Frei Boo / Christof Baer / Beat Büchi / Beatrice Ehrle

## Annexe aux comptes annuels 2023

- + **Commission Marketing & Communication:**  
Hans Lichtsteiner (présidence) / Markus Sunitsch / Rainer Meier / Christof Baer / Hanni Kloimstein
- + **Commission droit:**  
Erwin Schlüssel, Ennetbürgen (présidence) / Marcus Schenker, Stans / Martin Lanz, Bäch SZ / Markus Gerber / Christof Baer
- + **Commission politique & sport:**  
Markus Gerber (présidence) / Membre du Conseil national Christian Lohr, Kreuzlingen / Stéphane Pont, Mollens / Yolanda Gottardi, Weisslingen / Christof Baer / Daniela Loosli
- + **Commission sport d'élite:**  
Hans Lichtsteiner (présidence) / Karin Fasel / Christof Baer / Olivia Stoffel
- + **Commission ressources humaines:**  
Reto Frei Boo (présidence) / Tiziano Christen / Christof Baer / Caroline Hasler
- + **Commission de recrutement:**  
Markus Gerber (présidence) / Reto Frei Boo / Stéphanie Conti / Christof Baer
- + **Commission de la présidence:**  
Markus Gerber (présidence) / Reto Frei Boo / Hans Lichtsteiner / Christof Baer
- + **Représentants Conseil de fondation Swiss Paralympic:**  
Christof Baer (vice-président) / Hans Lichtsteiner / Karin Fasel

### 5.6 Liens d'intérêt des membres du Comité

En sus de leurs activités chez PluSport Sport Handicap Suisse, les membres du Comité exercent les fonctions suivantes (à la date de référence du 31.12.2023):

#### Markus Gerber, Président:

- Vice-directeur de la Fondation Battenberg (fonction honorifique)
- Vice-président de la Fondation Amis de la Fondation Battenberg (fonction honorifique)
- Conseil d'administration de la SBS - Schweizerische Bibliothek für Blinde, Seh- und Lesebehinderte (fonction honorifique)

#### Reto Frei Boo, Vice-président:

- Aucun lien d'intérêt

#### Hans Lichtsteiner, Vice-président:

- Conseil de fondation de la Fondation Cerebral (fonction honorifique)
- Conseil de fondation Swiss Paralympic (en tant que représentant de PluSport, fonction honorifique)
- Membre du Conseil du Sport du Liechtenstein (fonction honorifique)

#### Markus Sunitsch, Membre:

- Aucun lien d'intérêt

#### Tiziano Christen, Membre:

- Membre de la commission de sport de la groupe de sports inclusifs Tre Valli (fonction honorifique)

#### Stéphanie Conti, Membre:

- Aucun lien d'intérêt

#### Karin Fasel, Membre:

- Conseil de fondation Swiss Paralympic (en tant que représentant de PluSport, fonction honorifique)

#### Selma Grimaldi, Membre:

- Secrétaire centrale et membre du comité de la Swiss Karatedo Union (activité du comité: fonction honorifique)
- Membre du comité de la Swiss Syoukenkei Union (activité du comité: fonction honorifique)

#### Rainer Meier, Membre (à partir du 13.5.2023):

- Aucun lien d'intérêt

## **Annexe aux comptes annuels 2023**

### **5.7 Subventions reçues à titre gratuit/bénévolat**

Hormis le travail rémunéré des moniteurs, la fédération PluSport est toujours dépendante de personnes engagées à titre bénévole. Au cours de l'exercice, nous avons à nouveau pu travailler en collaboration avec un très grand nombre de bénévoles, dans les clubs et les camps sportifs. Nous sommes très reconnaissants de pouvoir compter chaque année sur une si grande générosité en termes de bénévolat. C'est pourquoi nous tenons à remercier sincèrement tous ceux qui s'investissent avec passion pour notre cause, sans être rémunérés.

En juillet 2023, nous avons organisé notre grande fête sportive, la Journée PluSport nationale, sous sa forme habituelle. Un grand nombre de bénévoles très motivés et engagés ont fait de cette journée à Macolin un événement sportif et inclusif inoubliable pour les sportifs. Nous remercions de tout cœur ce grand engagement bénévole, sans lequel la Journée PluSport ne serait pas possible! La prochaine édition aura lieu le 7 juillet 2024 à Macolin pour toute la Suisse. Nous nous réjouissons de vivre à nouveau une magnifique journée sportive avec un grand nombre de participants enthousiastes.

### **5.8 Evènements après l'établissement du bilan**

Après la date de clôture et jusqu'à l'approbation des comptes annuels par le Comité le 4 avril 2024, les événements suivants auront une incidence sur les comptes annuels 2023 et devront être déclarés ici.

#### Engagements non-inscrits au bilan:

La subvention AI pour les prestations visées à l'art. 74 LAI est liée. Au moment de la clôture des comptes annuels, il n'était pas encore certain si et dans quelle proportion des fonds devaient être transférés dans le fonds affecté „Fonds OFAS Réserve de fluctuations art. 74“.

## Rapport d'activité et de situation 2023

Concernant notre large palette d'offres de cours de sport, de camps et de cours de formation, nos multiples champs d'activité dans le sport de masse et le sport d'élite ainsi que dans la recherche et l'enseignement et dans le domaine de l'inclusion, nous vous renvoyons à notre rapport annuel séparé. Vous le trouverez sur notre site internet:

[Handicap, activité physique, sport – PluSport](#)

## Adresses de contact

### Siège

PluSport  
Behindertensport Schweiz  
Chriesbaumstrasse 6  
8604 Volketswil  
T 044 908 45 00  
Fax: 044 908 45 01  
mailbox@plusport.ch

### Dépendances

#### Antenne Romande

PluSport  
Sport Handicap Suisse  
Avenue du Grey 38A  
1004 Lausanne  
T 021 616 55 32  
antenne@plusport.ch

PluSport  
Behindertensport Schweiz  
Haus des Sports  
Talgut-Zentrum 27  
3063 Ittigen  
T 044 908 45 70  
loosli@plusport.ch